

**Arrêté N° 2023-232**

**La Présidente de l'Université Lyon 2,**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

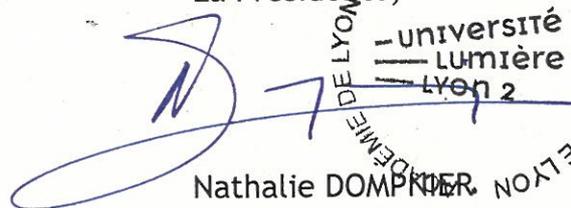
**Arrêté :**

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence sciences de l'éducation et de la formation, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 01/09/2023

La Présidente,



- université  
— LUMIÈRE  
— LYON 2

DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON

Nathalie DOMPNIER

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Licence sciences de l'éducation et de la formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Nicolas DIVERT	mcf
Enseignante-chercheur	Solenn HUITRIC	mcf
Enseignant-chercheur	Remi DESLYPER	mcf
Professionnel	René Pierre RABAUX	Inspecteur éducation nationale
Professionnelle	Véronique SOULE	Professeur des écoles et formatrice en littérature jeunesse